



Garde parentale d'un nourrisson

Par **aventi**, le **03/08/2008** à **10:56**

Je suis actuellement séparée du père de mon enfant. Nous n'avons jamais vécu ensemble. Je l'ai quitté à environ 5 mois de grossesse car il était très violent verbalement.

Aujourd'hui mon enfant a 3 semaines. Le père qui n'a jamais voulu de cet enfant a déclaré notre enfant (10 jours après la naissance). J'ai reçu un courrier comme quoi il demande le droit de garde totale en ayant comme argument que mes parents eleveront mon enfant et non moi-même.

Etant étudiante je vis actuellement chez mes parents. Nous vivons dans une maison confortable (à la campagne) avec jardin et mon enfant a sa propre chambre. Elle est inscrite à la crèche depuis mars et s'y rendra à partir du 1er novembre quelques heures au départ pour qu'elle s'habitue à ce nouvel environnement puis 2 jours et demi par semaines. De plus en étant étudiante j'ai de septembre à juin 6 semaines de vacances et mes weeks end de libre. Mes grandes vacances sont de fin mai à mi septembre.

Lui est salarié et vit dans un appartement de 50m2 à paris. De plus, il est handicapé et ne peut même pas porter un animal.

Pensez vous qu'il puisse avoir la garde de notre enfant ? Il veut si la garde lui est refusée prendre notre enfant un week end sur 2 à l'hotel et pendant les vacances, pourra t'il avoir ce droit alors que je l'allaité ?

Merci pour vos conseils et réponses.